



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Christophe NAUWELAERS
Secrétaire général du Syndicat Autonome National
des Experts de l'Éducation Routière - UNSA-SANEER
40, boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
christophe.nauwelaers@unsa.org

Paris, le **27 AOUT 2021**

Réf. : 21-012046-D/ BDC-SCCI / AD

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse à votre lettre du 18 juin concernant la situation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), je tiens à vous exprimer tout d'abord ma reconnaissance pour leur action qui a permis, en dépit des difficultés engendrées par la crise sanitaire, d'assurer la continuité du service public de l'éducation et de la sécurité routières.

Fortement conscient de ces efforts, j'ai pu dans un contexte difficile, maintenir le plafond d'emploi de ces deux corps dans le cadre du projet de loi de finance 2021.

Par ailleurs, j'ai pu obtenir la revalorisation de l'indemnité versée pour la réalisation des examens supplémentaires qui est passée de 11,50 euros à 15 euros par examen programmé.

En ce qui concerne vos craintes relatives à la fraude à l'épreuve théorique générale (ETG) du permis de conduire, j'ai missionné l'inspection générale de l'administration (IGA) en vue de la réalisation d'un audit interne relatif au bilan de l'externalisation de l'ETG. A l'issue de la restitution de cet audit, un plan d'actions sera mis en œuvre.

Quant à votre demande relative à la proposition de l'IGA, formulée dans son récent rapport sur la réduction des délais de passage de l'examen pratique du permis de conduire de la catégorie B et visant à concentrer temporairement les examens de la catégorie B du permis de conduire sur les centres principaux, je vous confirme que cette orientation n'emporte pas mon adhésion et ne sera pas mise en œuvre.

Concernant les éléments indemnitaires que vous évoquez, j'ai demandé qu'un groupe de travail, co-présidé par la direction des ressources humaines (DRH) et la délégation à la sécurité routière (DSR) et associant l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la filière de l'éducation routière se tienne dès la rentrée pour évoquer différentes questions statutaires et indemnitaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.


Gérald DARMANIN

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

